Vous êtes prescripteur auprès d'entreprises ou acteur du développement économique local : quelle marche à suivre ?

Nonobstant le travail de prospection propre à chacune des deux sociétés de gestion, tout prescripteur ou acteur du développement économique local peut utilement signaler une entreprise entrant dans la cible de l'un des deux fonds.
La DIRECCTE du Centre-Val de Loire, qui assure le secrétariat général de Revi'Centre, constitue un interlocuteur privilégié des deux sociétés de gestion.

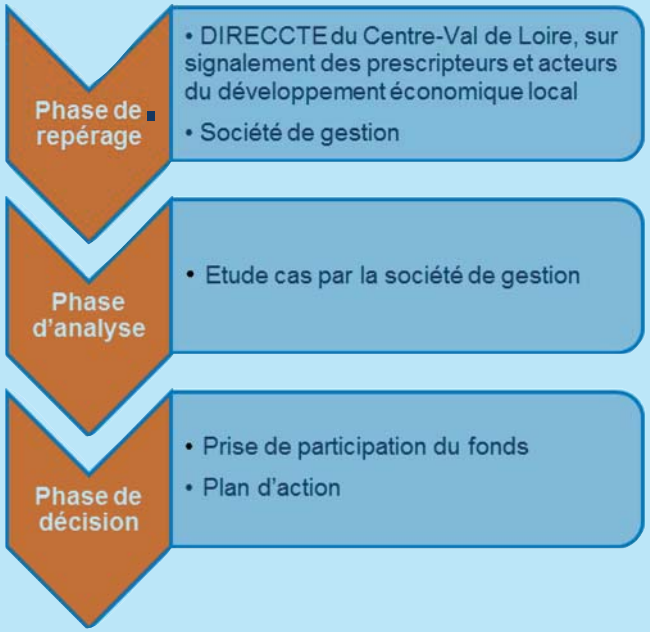

In fine, les sociétés de gestion décident seules des prises de participation dans les entreprises, les fonds ayant un caractère sélectif. En cas de refus, l'analyse et les conseils de ces professionnels du financement n'en restent pas moins utiles pour orienter l'entreprise dans sa stratégie et pour aiguiller les acteurs du développement économique qui l'accompagnent.

Exemple d'opération de retournement

Le groupe Villemain

Numéro 2 français sur le marché de la restauration de monuments historiques, le groupe Villemain (siège à Saint-Cyr-en-Val) a développé une expertise reconnue dans les domaines du ravalement de façade, de la taille de pierres de haute qualité, dans la verrerie d'art et dans les interventions en haute altitude (clochers).
A la suite d'un litige de 12 M€ avec une grande entreprise de BTP, le groupe a traversé de lourdes difficultés, qui menaçaient ***près de 300 emplois à travers la région****.*
Après une étude approfondie du dossier, le fonds OR2 a réalisé un apport de 1,9 M€ en fonds propres et participé, aux côtés de son fondateur Christophe Villemain et des autres actionnaires, à la définition d'une stratégie de redéploiement commercial. A mi-2016, la trésorerie présentait une situation supérieure au budget prévisionnel et le redéploiement commercial commençait à porter ses fruits.

Pour toute information complémentaire :

Emmanuel Lemaux

Délégué général adjoint de Revi'Centre

Tél : 02 38 77 68 96

emmanuel.lemaux@direccte.gouv.fr

Revi'Centre

Fonds régional de revitalisation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Revi'Centre ?

Depuis la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, les grandes entreprises qui procèdent à des licenciements économiques doivent conclure une **convention de revitalisation** afin d'atténuer les effets de leurs restructurations sur l'emploi local.

Un fonds mutualisé régional

Afin de contribuer plus efficacement au maintien de l'emploi dans la région Centre-Val de Loire, l'Etat a encouragé à la création d'**un fonds régional dédié à la revitalisation. Ce fonds est porté par Revi'Centre** qui est une association loi 1901. Alimenté par une partie des contributions à la revitalisation, le fonds régional de revitalisation a vocation à **apporter un soutien financier efficace aux entreprises des six départe-ments de la région**. Les investissements de revitalisation sont répartis équitablement, en tenant compte des contributions de revitalisation issues de chacun des six départements de la région.

Un effet de levier par l'apport de fonds propres

Revi'Centre a prioritairement vocation à soutenir les investissements en fonds propres. Car l'apport de nouveaux fonds propres est une ressource indispensable pour engager une dynamique, financer de nouveaux projets et obtenir des financements bancaires. Pour ce faire, l'association intervient en fonds de fonds, c'est-à-dire en souscrivant à des fonds d'investissement.

Le recours à un opérateur spécialisé dans le retournement : SOFIMAC REGIONS

Revi'Centre entend ainsi soutenir des entreprises en situation de retournement, c'est-à-dire des entreprises qui connaissent des difficultés mais qui présentent de sérieuses perspectives de redressement (détention d'un savoir-faire différenciant, …).

Le fonds OR2

Le fonds Opportunité Régions 2 (OR2), sous gestion de la société SOFIMAC REGIONS, est un fonds professionnel de capital investissement **destiné au renforcement des fonds propres des PME en difficultés passagères ou en transition**.

SOFIMAC REGIONS apporte via OR2 les fonds propres nécessaires au plan d'action qui est défini de concert avec l'entreprise pour assurer son retournement (redressement / stabilisation, puis re-développement). **Les apports en fonds propres vont de 0,5 à 4 millions d'euros**.

Le public cible

SOFIMAC REGIONS cible les PME de 5 à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, tous secteurs d'activité confondus.
Le fonds OR2 peut s'adresser à des entreprises qui font l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire).

Un fonds dédié aux entreprises innovantes en région Centre-Val de Loire : LOIRE VALLEY INVEST

En souscrivant au fonds LOIRE VALLEY INVEST (LVI), Revi'Centre a élargi son champ d'intervention au **capital innovation**.

Le fonds LVI

Le fonds LVI est également un fonds professionnel de capital investissement. Il est destiné à accompagner les entreprises innovantes en phase d'amorçage ou de capital risque pour les soutenir dans leur croissance.

Les fonds ainsi apportés permettent de financer les investissements, la R&D ainsi que le besoin en fonds de roulement.

Les apports en fonds propres portent sur des premiers tickets pouvant aller jusqu'à 350 K d'euros, pour des financements susceptibles d'être portés in fine à 1M d'euros en cas de réinvestissement.

Le public cible

Le fonds LVI vise les **entreprises innovantes issues soit du secteur numérique soit de filière d'excellence** propre à la région Centre-Val de Loire (cosmétique, biotech, agritech,…). Il doit s'agir de jeunes entreprises, ayant moins de 6 années d'existence.